



Compte rendu Conseil de Quartier 6 du 21 septembre 2023

*Une fois encore, je vous remercie pour vous être déplacés nombreux ce jeudi soir.
L'intérêt que vous portez au bien vivre dans notre quartier est primordial pour faire avancer les
sujets qui nous tiennent à cœur.*

La troisième Réunion de Quartier 6 s'est tenue le 21 septembre au Foyer Municipal de Bagnols, suivie de la Réunion de concertation à laquelle monsieur le Maire, René Bouchard, et le référent élu du quartier 6, Vincent Varoqui Rolland ont participé.

Réponses aux questions posées lors du dernier conseil de Quartier

Chemin communal privatisé ?.

Le Quartier 6 n'est qu'à 1,5km du village, pour autant celui-ci est inaccessible à pied car la route pour s'y rendre est trop dangereuse. On pensait que le chemin, derrière l'église Notre Dame, situé entre les deux parcelles d'un même propriétaire était un chemin communal. Il n'en est rien. D'après le cadastre « officiel » consulté par la mairie, c'est une carraire.

Qu'est-ce qu'une carraire (ref - JurisConsulte.net) :

Les « carraires » ou « draille » sont des servitudes de passage sur des propriétés privées consacrées, à l'origine par le droit coutumier de Provence et affectées au passage des troupeaux transhumants. ...

Les propriétaires n'étaient pas dépossédés du sol sur lequel elles étaient tracées. Depuis un arrêt du 23 avril 1996, la cour d'appel d'Aix en Provence a précisé que les « carraires », non régies par le code civil, sont des servitudes de passage consacrées, à l'origine par le droit coutumier de Provence et affectées au passage des troupeaux transhumants.

Comme l'a fait remarquer le propriétaire du terrain, présent à la réunion, nous ne sommes pas des moutons, donc

La décharge du Vallon des Pins.

Cette décharge est là et il faut bien faire avec.

Une façon pour qu'elle soit mieux acceptée par les Bagnolais, aurait été de leur montrer directement ce qu'elle peut leur apporter en contrepartie d'un désagrément visuel et olfactif .

J'avais demandé à monsieur le Maire d'étudier la possibilité d'un allègement des taxes et/ou charges sur l'enlèvement des ordures ménagères.

Réponse : NON !

Plus en détail, la réponse de monsieur le Maire :

- *« la taxe sur les ordures ménagères est par principe obligatoire et chaque contribuable en est redevable sur la base de la nécessaire équité de traitement des citoyens devant l'impôt. Cette taxe est calculée sur la base du service rendu à l'usager. »*

Remarque : avec l'arrivée des nouvelles poubelles et la redevance incitative, on ne parlera plus de taxes (sur la feuille d'impôts) mais de facture. Ca peut ouvrir des perspectives ?!

- *« le Loyer qui est perçu par la Commune contribue à la réalisation d'investissements nécessaires au développement de notre village. Si nous ne disposions pas de cette recette, il nous faudrait augmenter la fiscalité communale pour obtenir le même montant à investir. Cela n'aurait aucun sens pour la Commune de donner d'un côté pour reprendre de l'autre... »*

Remarque : pour autant, nous avons pu remarquer une augmentation de près de 10% sur les impôts fonciers !

Le nettoyage des fossés et trous sur la route

Le nettoyage des fossés n'aurait pas été fait partout, tout comme la réparation des routes et chemins notamment au chemin de Bayonne. Les trous n'ont toujours pas été bouchés.

Monsieur le Maire doit envoyer une équipe technique sur place pour constater les travaux à faire.

Nouveaux sujets et propositions

Mobilité douce

A pied !

Le chemin derrière l'église Notre Dame étant privé et inaccessible, nous avons proposé une autre solution. Il existe un départ de chemin, à ce jour non praticable car « dangereux », au niveau de la place dans le grand virage chemin de Maupas. Il est déjà emprunté par certains et permet d'arriver directement au village en évitant la route du Muy. Il y aurait sur ce chemin des risques de glissement de terrain. Monsieur le Maire va se renseigner sur l'état de ce chemin et doit faire évaluer les travaux nécessaires pour le rendre praticable par des marcheurs.

A vélo !

Toujours pour essayer d'aller jusqu'au village sans prendre sa voiture, la solution vélo + marche. La route du Muy est dangereuse pour les piétons mais certains osent l'emprunter en vélo, du moins jusqu'à la coopérative. Ensuite il y a la solution de prendre un chemin qui traverse sans doute des terrains privés pour arriver au bas du village.

Pour laisser son vélo en toute sécurité, nous avons demandé la pose de parking à vélo au niveau de la coopérative. La demande a été prise en compte par monsieur le Maire.

Fonctionnement du nouveau ramassage des ordures ménagères

De nouveaux containers ont été distribués pour le ramassage des ordures ménagères.

Aujourd'hui, le ramassage a lieu une fois par semaine, que vous sortiez votre poubelle ou non et les taxes à payer sur l'enlèvement des ordures ménagères dépendent de la surface locative (et non du nombre d'habitants par foyer).

Avec l'arrivée de la redevance incitative, nous aurons le choix dans la fréquence de ramassage et nous paierons en fonction du nombre de passages par mois :

52 passages / an (équivalent à aujourd'hui avec 1 ramassage par semaine)

36 passages / an (3 ramassages par mois)

24 passages / an (2 ramassages par mois)

12 passages / an (1 ramassage par mois)

Le cout du ramassage sera différent en fonction de la taille du container (grand ou petit) qui dépend elle-même du nombre de personnes dans le foyer.

2024 sera une année « blanche ». On choisit sa formule de fréquence de passages mais on paiera toujours la taxe ordures ménagères sur la feuille d'impôts. Ce n'est qu'en 2025 qu'on passera au paiement par facture en fonction du nombre de passages choisi.

Nombre de passages flexible qu'on pourra changer s'il ne convient pas.

Par contre, petit bémol concernant les containers de tri (poubelles jaunes).

Un problème d'approvisionnement coté fournisseur ne nous permet pas d'avoir une date de livraison de ceux-ci. Plus difficile de faire **correctement** le tri sans container de tri !

Points de stockage des colonnes de tri plastique, verre et carton

Pourquoi avoir créé un autre point de stockage chemin de Maupas ?

L'existant, en partie basse (sur le dégagement dans le virage) pour les plastiques et cartons

Un autre au-dessus du virage pour les cartons et le verre. De plus, il est difficile de se garer car le passage est obstrué par de grosses pierres.

Pour mieux être informé

Demande d'un panneau d'affichage lumineux au bas du village pour la diffusion d'informations simples, concrètes et facilement visibles et lisibles.

La proposition n'a pas été retenue au motif qu'il y a assez de moyens de communications (site maire et citoyens ou encore le site de la mairie).

Sur les sites, il faut aller chercher l'information

Le panneau d'affichage, vient à vous. C'est un autre moyen de communication, mais c'est encore un NON !

Le prochain Conseil de Quartier se déroulera en début d'année prochaine.

Christiane Ollier
Référent de Quartier 6
Rdq6.bef@gmail.com